Subject: Inscription en ligne et rencontre d'accueil - AUTOMNE 2017 - nouveaux étudiants à la maîtrise de type cours

Date: August 2, 2017 at 10:22 AM

To: Linda Simoncelli Linda.Simoncelli@usherbrooke.ca



## Bonjour,

Nous vous souhaitons la bienvenue à la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants pour votre information :

- A) Calendrier des activités pédagogiques de la session.
- B) Information concernant les dates limites pour ajouts/retraits de cours et abandons.
- C) Lettre d'information du G3, association des étudiants gradués de la Faculté de génie.

Vous devez vous procurer une adresse de courrier électronique via le serveur de l'Université de Sherbrooke. Il est de votre responsabilité **d'activer votre compte** et **de prélever vos messages** régulièrement puisque cette adresse sera le **canal officiel** que la Faculté et les départements utiliseront pour communiquer avec vous. La Faculté ne sera pas responsable de tout problème dû au fait que vous n'avez pas consulté vos courriels. Vous trouverez les procédures d'activation à l'adresse : <a href="https://www.usherbrooke.ca/courriel/">https://www.usherbrooke.ca/courriel/</a>

La session débute le 28 août et se termine le 22 décembre 2017.

Pour commencer votre programme, vous devez d'abord vous y inscrire. En effet, sachez que pour pouvoir accéder aux locaux et être couvert par les assurances de l'université, vous devez absolument être inscrit.

Nous vous invitons donc à vous inscrire en ligne au plus tard le 14 août 2017 afin d'éviter l'annulation de cours.

La date limite pour ajouter ou retirer sans frais des activités pédagogiques est le 15 septembre (aucune trace au relevé de notes).

La date limite pour abandonner des activités pédagogiques est le 15 novembre (frais à payer et note AB au relevé de notes).

## ATTENTION : VOUS DEVEZ ASSISTER À VOS COURS DÈS LA PREMIÈRE SEMAINE.

#### **AVANTAGES**:

- · Accéder au matériel pédagogique mis en ligne par les professeurs via l'outil Moodle.
- · Recevoir par la poste la vignette pour la validation de votre carte d'étudiant.
- · Éviter les délais pour le versement de vos prêts et bourses.

### PROCÉDURE POUR L'INSCRIPTION EN LIGNE :

IMPORTANT: Avant de confirmer vos cours en ligne, vous devez obligatoirement faire valider votre choix de cours par votre responsable du programme de maîtrise de type cours en lui faisant parvenir la liste des cours

## choisis par courriel et en prenant rendez-vous avec lui :

Génie civil : <u>dominique.lefebvre@usherbrooke.ca</u> Génie électrique : <u>frederic.mailhot@usherbrooke.ca</u>

- 1. Rendez vous dans votre dossier étudiant.
- 2. Cliquez sur « Renseignements académiques »; »; procédez à votre identification, puis cliquez sur « Fiche d'inscription en ligne ».
- 3. Cliquez sur « Ajouter une activité » et cochez les activités choisies.
- 4. Si vous désirez ajouter un cours au choix offert à la Faculté de génie, inscrivez le code de l'activité.
- 5. Cliquez sur « Confirmez l'ajout ».

Pour ajouter une activité pédagogique offerte dans une autre faculté, vous devrez faire parvenir un courriel incluant le code de l'activité ainsi que le titre à : <a href="mailto:info2cycle.genie@usherbrooke.ca">info2cycle.genie@usherbrooke.ca</a>

Pour faciliter votre choix, veuillez consulter l'<u>horaire des cours</u> (sujet à changement sans préavis).

- 6. Pour vous inscrire à une étude spécialisée, une étude de cas ou un projet de développement, vous devez remettre par courriel à mon attention info2cycle.genie@usherbrooke.ca le formulaire de l'activité rempli, signé par le professeur offrant l'activité et par le directeur du département ou responsable du programme, selon le cas. Vous trouverez les formulaires sur l'Intranet du site Web de la Faculté de génie (vous devez vous connecter), section Pour les étudiants / Maitrise cours OU Maitrise recherche : <a href="http://www.usherbrooke.ca/genie/intranet/">http://www.usherbrooke.ca/genie/intranet/</a>
- 7. Si vous désirez retirer un cours, cochez-le et cliquez sur « Confirmer le retrait ».

## SCÉANCE D'ACCUEIL

Une séance d'accueil aura lieu le jeudi 24 août à 10 h au local C1-3007. Seront présents : une personne responsable des programmes d'études supérieures et des représentants de l'association étudiante. Il est fortement recommandé que vous soyez présent à cette rencontre.

Si vous avez des questions ou s'il vous est impossible de confirmer votre inscription, veuillez communiquer avec le Secrétariat des études supérieures de la Faculté de génie à mon attention. (Info2cycle.genie@USherbrooke.ca)

## Mentionnez toujours votre matricule étudiant dans vos envois.

Bonne journée

## Linda Simoncelli

Téléphone : 819-821-8000, poste 62110 Sans frais : 800-267-8337, poste 62110

Télécopieur : 819-821-7903

Adresse courriel: info2cycle.genie@usherbrooke.ca



# Calendrier des activités pédagogiques\* Automne 2017

Lundi 28 août	Début des activités pédagogiques			
Mercredi <b>30 août et</b> jeudi <b>31 août</b>	Activités de la rentrée			
Jeudi <b>31 août</b>	Journée réservée aux activités étudiantes Suspension de cours de 8 h 30 à 22 h			
Lundi 4 septembre	Fête du travail – Congé universitaire  Mardi 5 septembre : reprise des cours du lundi 4 septembre			
Mardi 5 septembre	Reprise des cours du lundi 4 septembre			
Mardi 5 septembre	Début des stages coopératifs			
Vendredi <b>15 septembre</b>	Date limite de choix, de modification ou de retrait des activités pédagogiques. (Les activités retirées ne seront pas facturées)  Pour les activités pédagogiques qui ne commencent pas au début du trimestre ou qui se terminent avant le 15 septembre, le choix, la modification ou le retrait doit se faire avant la deuxième séance.			
Lundi 9 octobre	Action de grâces – Congé universitaire			
Lundi <b>16 octobre au</b> vendredi <b>20 octobre</b>	RELÂCHE DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES			
Mardi <b>17 octobre au</b> vendredi <b>27 octobre</b>	Entrevues des stages coopératifs S.V.P., ne prévoir aucun examen intermédiaire durant cette période			
Mercredi <b>15 novembre</b>	Date limite d'abandon des activités pédagogiques  (Les activités abandonnées seront facturées)  Pour une activité pédagogique concentrée sur une partie d'un trimestre ou s'étalant sur plus d'un trimestre, l'abandon doit se faire avant la première moité de cette activité.			
Mercredi <b>29 novembre</b>	GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT – Pour les participants au gala : Relâche des activités de 17 h 15 à 19 h			
Lundi <b>27 novembre au</b> jeudi <b>7 décembre</b>	Évaluation de l'enseignement			
Jeudi <b>7 décembre</b>	Fin des cours			
Vendredi <b>8 décembre au</b> vendredi <b>22 décembre</b>	Examens finals			
Vendredi <b>15 décembre</b>	Fin des stages coopératifs			
Vendredi <b>22 décembre</b>	Fin des activités pédagogiques			
NOTE :	La session comprend: 13 lundis, 13 mardis, 14 mercredis, 13 jeudis et 13 vendredis (77 jours incluant les examens)			

<sup>\*</sup>Pour les activités de la formation continue, se référer au calendrier du Centre de formation continue de la Faculté de génie. 2017.03.08



#### AVIS IMPORTANT

#### Modification, interruption, report ou annulation d'activités pédagogiques et exclusion de responsabilité

Advenant le cas où une activité pédagogique est modifiée ou interrompue temporairement parce que les conditions pédagogiques ne sont pas réunies pour la dispenser, l'Université de Sherbrooke s'engage à mettre en place, pour l'activité concernée lorsqu'elle le juge requis et dans le respect des principes d'équité et des limites de ses ressources financières, humaines et matérielles, une mesure d'ajustement en cours de trimestre ou un plan de rattrapage s'échelonnant sur une période maximale d'une année suivant la date de fin prévue initialement pour cette activité.

Dans ces circonstances, l'Université décline toute responsabilité quant aux conséquences, inconvénients ou préjudices subis par une personne inscrite à cette activité. Elle reconnaît toutefois le droit à une étudiante ou un étudiant d'abandonner l'activité assujettie à une modalité de rattrapage, sans qu'un échec ne soit attribué, et ce, pendant toute la durée de la modalité de rattrapage, mais avant la date de remise de la demière production évaluée. Aucun remboursement des frais n'est effectué en cas d'un tel abandon.

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke ne peut être tenue responsable du report ou de l'annulation d'une activité pédagogique en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions ou pour un motif hors de son contrôle; dans une telle situation, le Règlement des études (Règlement 2575-009) s'applique.

#### DATES LIMITES

## Choix des activités pédagogiques

Pour les activités échelonnées sur tout le trimestre Trimestre d'automne : **15 septembre** Trimestre d'hiver : **21 janvier** Trimestre d'été : **21 mai** 

Pour les activités pédagogiques concentrées sur une partie d'un trimestre ou pour certains programmes de formation continue

#### À préciser par la faculté

AVANT la date limite de choix des activités pédagogiques,

- un ajout ou un retrait d'activité à la fiche d'inscription (modification du choix d'activité) n'entraine aucune conséquence négative sur le relevé de notes;
- tout ajout ou retrait doit être signifié au secrétariat des études de la faculté; il ne suffit pas d'en avertir la professeure ou le professeur.

APRÈS la date limite de choix des activités pédagogiques,

- aucun ajout n'est permis;
- les activités retirées sont considérées comme abandonnées.

#### Abandon d'activités pédagogiques

Pour les activités échelonnées sur tout le trimestre

Trimestre d'automne : 15 novembre Trimestre d'hiver : 15 mars Trimestre d'été : 8 juillet

Pour les activités pédagogiques concentrées sur une partie d'un trimestre ou pour certains programmes de formation continue

#### À préciser par la faculté

AVANT la date limite d'abandon d'activités pédagogiques,

- une activité abandonnée est facturée au même titre qu'une activité suivie jusqu'à la fin du trimestre, elle entraîne la mention AB (abandon) sur le relevé de notes, mais elle ne compte pas dans le calcul de la moyenne cumulative;
- tout abandon doit être signifié au secrétariat des études de la faculté; il ne suffit pas d'en avertir la professeure ou le professeur.

APRÈS la date limite d'abandon d'activités pédagogiques,

 une activité abandonnée entraîne la mention W (échec pour abandon) sur le relevé de notes, elle est facturée et compte comme un échec dans le calcul de la moyenne cumulative.

#### PATEMENT

L'étudiante ou l'étudiant note que les droits de scolarité et les autres frais non acquittés aux dates fixées portent intérêt à compter du jour suivant au taux de base des prêts aux entreprises établi par la Banque du Canada, le dernier mercredi du mois précédent, taux majorés de 2%.